

UN PROJET QUI A FAIT CONSENSUS

Dans le numéro 82, nous avons présenté tous les enjeux à prendre en compte dans ce mécanisme de fusion précipité par la loi NOTRe.

Le 1^{er} mars, notre conseil municipal a ouvert le débat sur ce nouveau schéma du Préfet qui nous renvoyait dans une communauté de communes de 141 communes s'étendant de Poligny à Salins et Champagnole-Nozeroy. Comment parler de cohérence territoriale ou spatiale ! Mais surtout ce sont les compétences et la fiscalité confortable de la CCCHS qui ont conforté la position des conseillers, lesquels ont voté à l'unanimité pour que notre commune sollicite le maintien de la ComCom dans son intégralité afin qu'elle rejoigne une autre collectivité.

Au regard des analyses faites par les élus, c'est vers Bresse Revermont que nous devrions retrouver l'essentiel des acquis des 18 années passées à construire un véritable projet communautaire. C'est ainsi que Château-Chalon a rejoint le mouvement solidaire des 20 communes sur 22 de la CCCHS soutenant ce projet.

985 LETTRES AU PRÉFET

Encore fallait-il obtenir l'accord de la CDCI laquelle devait obtenir 28 voix sur 42 pour finaliser ce projet. L'exercice paraissant risqué et difficile, c'est un mouvement citoyen qui s'est constitué lors de la réunion de Bréry pour soutenir la position des élus. Grâce à une poignée de volontaires la démarche a mobilisé près d'un millier de personnes qui ont signé un des 4 courriers rédigés par ces citoyens déterminés à refuser le projet du préfet et la dissolution de la Haute Seille !

Notre village a participé pour une bonne quarantaine de courriers et c'est là un bon résultat.

Grâce à cette mobilisation qui a surpris de très nombreux élus du département, la Comcom a toutes les chances de pouvoir entrevoir une vraie fusion avec nos voisins de Bresse-Revermont et surtout de participer vraiment à l'élaboration d'un projet de territoire construit ensemble.

QUE FAIRE MAINTENANT ?

Nous allons attendre le schéma modifié du préfet en espérant qu'il tiendra compte de cet amendement. Il devrait être publié le

31 mars !

Ensuite le président de la CCHS commencera à rencontrer son homologue pour proposer une méthode de travail qui permettra de concrétiser ce rapprochement au 01 janvier 2017 !

Une année studieuse s'annonce ; elle sera faite de concertations préparatoires au rapprochement de ces deux territoires.

Vous serez tenus au courant de ces évolutions et MERCI à celles et ceux qui ont soutenu les élus.

LES AUTRES SUJETS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} MARS

- *Merci aux employés communaux* : le conseil a salué l'excellent travail produit par Michel Berger en CAE sur notre commune jusqu'au 15 mars. Les élus ont tenu à le remercier lors d'un moment de convivialité fort sympathique. Il est remplacé par Cédric Barronat qui a déjà pris le relais.

- *Les toilettes publiques* : elles ont fait l'objet d'une rénovation totale. L'ensemble des travaux a été réalisé par nos employés qui ont mis à profit la période hivernale pour cette opération. En ce moment avec Claude Daumard ils restaurent les murs des terrasses.

- *Projet eau potable* : le conseil a choisi le cabinet ANDRÉ pour assurer la maîtrise d'œuvre du projet eau potable. Le montant de cette prestation s'élèvera à 24 800€ pour un projet global évalué à 313 000€ qui sera subventionné et partagé avec Menétrou-le-Vignoble.

- *Signalétique du Patrimoine* : le conseil a décidé d'implanter six panneaux à fixation murale ou sur piétement au sein du village : tour Charlemagne, mairie fruitière, ancien logis abbatial, maison d'école, belvédère, entrée de l'abbaye royale. La région Franche-Comté ayant accepté de prendre en charge les 80% de cet investissement, l'opération reviendra à 1 690€ à la commune.

- *Chemins forestiers* : le conseil a accepté de revoir sa position concernant le renforcement du chemin forestier qui dessert des parcelles 1, 2, 3 et 4 vers les Granges Bernard qui seront exploitées bientôt. Le montant s'élèverait à 5 600€ environ... Le

partage des dernières parcelles d'affouage s'est terminé le 27 février.

- *EDF !* Le SIDEC propose un achat groupé d'électricité ce qui permettrait d'économiser sur les tarifs du kWh. Le Conseil municipal accepte de participer à cet achat groupé.

- *Chasse-neige et stationnement indélicat* : encore et toujours, des voitures encombrant la voie publique quand le chasse-neige effectue son travail. Un dispositif est à l'étude. Des courriers et remarques de plus en plus fréquentes parviennent en mairie concernant ces questions de stationnement. Le sujet sera à nouveau mis à l'ordre du jour pour trouver des solutions plus dissuasives.

- *Arrêté pour travaux* : désormais il est imposé un délai de 5 jours ouvrables pour obtenir une demande d'arrêté de voirie portant occupation du domaine public.

- *Manque de réseau téléphone* : la commune a reçu plusieurs réclamations concernant la faiblesse du réseau pour les téléphones portables. Le Conseil Municipal ne souhaite plus s'engager à résoudre le problème puisqu'une partie de la population a refusé, il y a quelques années (pétition) l'amélioration du réseau téléphonique à cause des ondes que l'antenne apporterait.

- *Contrôle du SICTOM* : le contrôle des bacs bleus qui s'est tenu fin février a relevé 2 mauvais élèves à Château-Chalon. Merci de ne pas déposer d'éléments souillés ou déchets divers dans ces bacs

Lingettes ! Mille excuses pour l'aspect redondant de ce propos. Mais une fois de plus nos pompes de relevage des eaux usées implantées vers le Relais des Abbesses ont connu de sérieux dysfonctionnements. Plusieurs interventions ont été nécessaires y compris durant le week-end... Les techniciens ont fait le diagnostic habituel : ce sont des lingettes et des graisses qui ont colmaté les pompes. Coût pour chaque intervention 650€ !